

N/REF : 15/05/2025 17H37 C:000053 I:80062
V/REF : AC/C19494
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 17H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BJR
IMMEUBLE : BEAUSEJOUR - BJR
2, ALLEE DES HORTENSIA
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 2 HORTENSIA - SOLENE DAUVERGNE 07 68 60 35 82
LOGEMENT N° 115275, PORTE N°A15, 1° ÉTAGE,
MOTIF : REFIXATION SECHE SERVIETTE DE LA SALLE DE BAIN
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 30/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE DE L'INSTALLATION
DÉPOSE SECHE SERVIETTE
FOURNITURE ET POSE DE FIXATIONS
REPOSE DU SECHE SERVIETTE
RACCORDEMENT AU CIRCUIT CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
PURGE SECHE SERVIETTE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/06/25 a 15H00 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL150-Refixation radiateur	1	100,00	100,00
1,00	PBL151-Rinçage d'1 radiateur yc vidange	1	80,00	80,00
TOTAL H.T.				180,00
T.V.A. a 10,00%				18,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>198,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.